

DEPARTEMENT DE L'AIN		EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
ARRONDISSEMENT : THOIRY COMMUNE : MIJOUX		
OBJET : Fixation du tarif des repas à la cantine de l'école de Mijoux facturés aux familles		<u>SEANCE DU 21.11.2024</u>
Date de convocation : 14.11.2024	Nb de conseillers En exercice : 10	<u>Etaient présents</u> : M. VIALLET. P. ECAILLE. C. GROSGURIN. S. JUHEN. D. JULLIARD. G. LEGAY.
Date d'affichage : 14.11.2024	Présents : 6	<u>Secrétaire de séance</u> : P. ECAILLE
N° Délibération 01247.2024.11.071	Votants : 9 Pouvoirs : 3	<u>Pouvoirs</u> : <ul style="list-style-type: none"> • M.C COUTURIER : pouvoir donné à S. JUHEN • J.F. JOLY : pouvoir donné à C. GROSGURIN • M.VUILLERMOZ : pouvoir donné à D. JULLIARD

OBJET : GESTION FINANCIERE – Fixation du tarif des repas à la cantine de l'école de Mijoux facturés aux familles

Par la délibération n°01247.2023.11.060 du 16 novembre 2023, le conseil municipal avait décidé d'augmenter de 3,4 % le prix du tarif des repas cantine (à 5,35€) afin de rattraper l'absence de hausse du tarif pendant des années, de prendre en compte l'inflation 2023 et la hausse des prix de l'électricité.

En 2024, les agents ont bénéficié de l'attribution automatique de 5 points d'indice majoré, le fournisseur des repas n'a en revanche pas appliqué de hausse de tarifs et la renégociation des contrats d'électricité ont permis de réduire le coût de l'énergie de 31 % en glissement annuel.

Madame le maire propose ainsi au conseil municipal de reconduire le tarif appliqué l'an passé à 2025, soit 5,35 € par repas.

Madame le maire précise que le tarif des repas proposés à Mijoux se situe bien en-dessous de celui des communes alentour.

Entendu l'exposé de la maire,

Après délibération des membres présents, le conseil municipal décide :

- De maintenir à 5,35 € le tarif du repas scolaire facturé aux familles ;
- D'autoriser Madame le maire à signer tout document relatif à cette affaire.

Contre :/ 0 Abstention :/ 0 Pour :/ 9
DELIBERATION N°01247.2024.11.071

Pour extrait d'acte conforme
 Le maire, Martine VIALLET